

**Salaka Sanou**

Salaka Sanou est spécialiste de la littérature burkinabè écrite et il a publié un ouvrage dont voici les références, *La littérature burkinabè*.

*L'histoire, les hommes, les oeuvres*

(Presses universitaires de

Limoges, 2000).

sanousalaka@yahoo.fr

## De la philosophie des concours littéraires au Burkina Faso

### The philosophy of literary competitions in Burkina Faso

As an emerging country, Burkina Faso is in a situation where writers and literary production need the State's support to build up a worthwhile body of literature. To understand the role accorded to the State, we must go back in time and analyse the roles played by academies and patrons in the promotion of French literature. According to researchers, the literature of France owes its national and international influence not only to those who produced literature, but also to institutions and individuals who committed themselves to specific actions. These were the academies and patrons, each of whom concentrated on a specific area: while the academies contributed to socialize, train, acknowledge, and publicize writers, patrons gave them glory and financial reward. In Burkina Faso, it is the State, through its cultural organs, which has replaced private, individual and/or collective initiatives by contributing to the establishment of the literary corpus. The State's policy revolves around organizing literary competitions whose guiding principles are the encouragement of creators, creative freedom and the promotion of the major literary genres and award-winning writers through media coverage and publication of their works. To implement its policy, the State has instituted two competitions: the National Arts and Letters Award (Grand Prix national des Arts et des Lettres – G.P.N.A.L.) and the President's Literary Award (Grand Prix littéraire du Président du Faso – G.P.L.P.F.). The first was awarded for the 12<sup>th</sup> time in 2002 with 1008 manuscripts entered. Since 1998, the number of participants has been steadily increasing. The main reasons for this are the increases in the cash prizes awarded and the publication opportunities offered to award winners. Manuscripts accepted for this award may be in French or in any of the three national languages (Moore, Dioula and Fulani). Created only in 1994, the G.P.L.P.F. is a recent literary competition, having been awarded only three times so far. The prizes it awards are higher than those of the G.P.N.A.L., both in cash and in kind. However, it only concerns novels. The growing Burkinabe literary corpus has thus benefited from the valuable support of the State, through the literary competitions organized by the national cultural organs. **Key words:** academies, patrons, literary corpus, literary contest, Burkinabe literature

L'histoire littéraire en Afrique et au Burkina Faso en particulier nous enseigne que le développement de la production littéraire est tributaire des structures chargées de la promouvoir et de lui offrir des cadres institutionnels à même de la légitimer: il s'agit des instances de légitimation. "Par instance, on entendra un rouage institutionnel remplissant une fonction spécifique dans l'élaboration, la définition ou la légitimation d'une œuvre" (Dubois, 1978: 82).

Si le développement de la littérature est d'abord et avant tout l'œuvre des écrivains à travers leur esprit créatif, elle n'en demeure pas moins

comme le résultat d'un processus collectif qui met en œuvre plusieurs compétences pour faire du manuscrit d'un auteur un livre; celui-ci, une fois rendu public, échappe au contrôle de son géniteur sans pour autant qu'il puisse agir sur son destin. Cette "collectivisation" de l'écrit qui passe par la transformation de l'œuvre de l'esprit en objet matériel qui va circuler dans un circuit prédéterminé justifie que la création cesse d'apparaître comme l'affaire d'un seul individu.

La littérature écrite n'échappe pas à ce processus au Burkina Faso. Née dans les années 60 dans un contexte marquée par un retard en comparaison avec celle d'autres pays, la littérature burkinabè va, pendant longtemps, végéter avant de prendre véritablement ses marques dans les années 80. Nous avons analysé les raisons de cette situation dans la première partie de notre ouvrage intitulé *La littérature burkinabè: l'histoire, les hommes, les œuvres* (Sanou, 2000: 29-47).

Le développement de la création littéraire au Burkina Faso est tributaire de la place que l'État, à travers l'administration culturelle, lui accorde. Parmi les moyens que l'État a mis à la disposition des écrivains, les concours littéraires jouent un rôle de premier plan. C'est pour cela qu'il importe d'analyser la philosophie qui les guide et qui pourrait influencer sur la productivité et la production littéraires. Mais auparavant, il ne serait pas superflu de remonter dans le temps, dans l'histoire littéraire mondiale pour apprécier le processus de formation et de développement de ces instances de légitimation qu'ont été les académies et les mécènes.

### **L'impact des académies et du mécénat sur la créativité littéraire**

Dans son ouvrage intitulé *Naissance de l'écrivain* (1985), Alain Viala a montré que l'essor littéraire dans la France du 17<sup>e</sup> siècle est dû en partie aux académies et au mécénat. "L'observation empirique suggère qu'une phase cruciale du processus [de constitution du champ littéraire] s'est accomplie au XVII<sup>e</sup> siècle. C'est à cette époque que furent créées les principales académies, que le commerce des œuvres, les droits des auteurs, les palmarès d'écrivains sont devenus des usages courants" (Viala, 1985: 7-8).

Ainsi, la constitution ou la mise en place d'un champ littéraire, qui est progressive, ne peut se faire sans la valorisation de la production littéraire à travers académies et palmarès des écrivains. Les académies font partie des éléments qui ont donné de l'essor au champ littéraire français, surtout avec la fondation de l'Académie française en 1635: "assemblée de lettrés et exclusivement consacrée à débattre sur les Lettres,

l'Académie constitue bien la première structure spécifique de la vie littéraire; sa création officielle vaut comme symbole d'un changement de la situation culturelle en France" (Viala, 1985: 15). Nées d'une dynamique interne au milieu littéraire, les académies ont d'abord été des initiatives privées avant leur officialisation. Généralement, elles se forment avec quelques hommes autour desquels se retrouvent de façon périodique des amis. Viala leur reconnaît cinq fonctions:

- la sociabilisation de l'écrivain qui, par son intégration dans un cercle, évitait ainsi l'isolement;
- un lieu de formation et d'information à travers la réflexion collective;
- le soutien mutuel entre membres d'une même académie par des conseils, des avis, des jugements;
- la reconnaissance car l'admission dans une académie équivalait à une reconnaissance de la part de ses pairs;
- l'officialisation du personnage social de l'écrivain car l'État reconnaissait officiellement l'existence d'instances spécifiques de la vie littéraire.

Les académies et le mécénat font souvent bon ménage: "en particulier, derrière les académies se profilait le plus souvent le pouvoir d'un grand personnage ou d'un clan politique et elles servaient aux littérateurs comme moyens d'accès auprès des puissants, mécènes ou "patrons". Clientélisme et mécénat sont des pratiques aussi anciennes que la vie littéraire, et l'idée que les écrivains classiques vivaient des largesses des Grands est un poncif de l'histoire littéraire" (Viala, 1985: 51).

Le mécénat qui est l'autre face de la médaille dans la promotion des écrivains a créé un type précis de relation entre l'écrivain et son bienfaiteur: le mécène, en soutenant l'écrivain, exprime son amour pour l'art; il vise souvent aussi une renommée sociale. Entre les deux acteurs, il y a reconnaissance mutuelle: l'écrivain atteste de la grandeur et du bon goût du mécène qui, à son tour, reconnaît publiquement son talent. Les subsides que l'écrivain recevait du mécène étaient considérés comme des gratifications, quelle que soit la forme sous laquelle il les recevait.

Le mécénat procurait aussi à l'écrivain une reconnaissance de gloire à travers notamment deux caractéristiques: la sélectivité de la pratique qui en faisait quelque chose de hautement distinctif et son caractère aléatoire du fait que l'écrivain ne percevait pas toujours régulièrement sa rétribution.

En s'officialisant par une plus grande implication de la monarchie, le mécénat conférait à la littérature une consécration publique qui équivalait pour le bénéficiaire à "un brevet de dignité littéraire". C'est ainsi que le mécénat a joué un rôle d'importance dans le développement de la littérature en France: "De même que les académies avaient doté la vie culturelle d'institutions qui la légitimaient et favorisaient en son sein la suprématie des littérateurs, de même le mécénat devint lui aussi institution officielle et contribua à la prééminence de la littérature. Il put ainsi conserver, face à l'expansion académique, sa fonction d'instance de consécration littéraire (...). Il apportait à l'écrivain l'attestation de prestige la plus élevée possible en son temps" (Viala, 1985: 83-84).

L'histoire de la littérature française nous enseigne donc que les académies et le mécénat ont joué un rôle de premier plan dans la constitution du champ littéraire en France; ils ont très tôt été des instances de légitimation et de consécration des écrivains. D'abord initiatives privées, elles ont été officialisées par les structures politiques pour être des instruments aux mains de l'État dans la mise en œuvre d'une politique d'encouragement et de promotion de la production littéraire.

La littérature française étant multiséculaire et la France étant reconnue comme un pays de culture par excellence, il est beaucoup plus aisé d'analyser l'impact des académies et du mécénat dans le développement des lettres. Non seulement la documentation existe qui permet de faire leur historique, mais aussi leur contribution est officiellement reconnue.

Comment peut-on analyser la situation du Burkina Faso en matière de constitution du champ littéraire? En tant que pays anciennement colonisé par la France, la pratique littéraire écrite y est très récente (voir Sanou, 2000: 1<sup>ère</sup> partie); l'État joue un rôle prépondérant dans la promotion et l'encouragement de la production littéraire. C'est une des raisons qui nous amène à nous intéresser aux prix littéraires décernés à l'occasion de concours organisés par les démembrements de l'État burkinabè.

### **Les concours littéraires au Burkina Faso**

Dans le contexte actuel de la littérature française les prix littéraires s'adressent à des œuvres de fiction éditées au cours d'une année civile et qui sont récompensées par diverses académies à priori pour leur qualité littéraire (Académie française, Goncourt, Fémina, Interallié, etc.). La pratique actuelle met en compétition plus les maisons d'édition que la valeur intrinsèque des œuvres. Comme le reconnaît Jacques Dubois, "les prix littéraires (...) participent d'une stratégie de promotion qui,

comme le note Bernard Pingaud, “consiste” d’un côté, à livrer l’auteur en pâture aux “représentants”, aux libraires et à d’éventuels lecteurs, pour qu’il participe directement à la diffusion du livre; de l’autre à utiliser le truchement des mass-média pour faire de lui le commentateur officiel et le principal publicitaire de son œuvre, l’apogée de l’opération étant, bien entendu, un passage à *Apostrophes* combiné avec un ‘prix’. Il est clair que cette stratégie, même si elle fait vendre, occulte le texte au profit de l’objet-livre, et contredit profondément le travail qu’elle prétend servir” (Dubois, 1978: 98).

### **De la philosophie des concours au Burkina Faso**

Le Burkina Faso n’a pas atteint un stade de développement économique et n’a pas une tradition littéraire qui aient pu susciter le développement du mécénat et des académies qui attribuent des gratifications valorisantes aux écrivains. Cette tâche est dévolue à l’État dans la mise en œuvre d’une politique volontariste de promotion culturelle et artistique dans laquelle la littérature n’a pas été oubliée. Et dans cette politique, les concours littéraires occupent une place de choix. En effet, dans sa volonté d’aider les artistes en général et les écrivains en particulier, l’État a créé des structures et des cadres de compétition pour valoriser la créativité.

On peut affirmer que la politique des concours littéraires mise en place par l’État burkinabè répond à son souci de considérer qu’au-delà de la littérature le livre peut jouer un rôle dans le développement des individus et des sociétés car il est un moyen de transmission du savoir, du savoir-faire et du savoir-être : à l’image du musée, le livre pourrait être considéré comme un instrument de conservation, de transmission et de diffusion du patrimoine culturel. Nous avons ici la prise en compte de la dimension patrimoniale du livre.

En prenant en charge l’organisation de concours littéraires, les autorités politiques manifestent leur volonté de protéger aussi la culture et l’identité nationales. C’est pour cela que non seulement l’État mais aussi ses démembrements participent de cette politique. L’analyse des règlements intérieurs qui déterminent les conditions d’organisation et de participation à ces concours fait ressortir les éléments suivants:

- L’État et les autres organisateurs de concours agissent comme des mécènes dont l’action, dépourvue de tout profit personnel, vise à encourager les créateurs, à leur donner l’occasion de faire valoir leur créativité, leurs talents. C’est ainsi que tous les concours sont dotés de prix en espèces (dont le montant varie selon le concours et

a évolué depuis à la hausse) et en nature (impression gratuite de l'œuvre lauréate) accompagnés ou non de prix honorifiques (diplômes ou trophées). L'État en tant que mécène met ainsi en œuvre une politique de soutien aux créateurs dont les écrivains ne sont pas exclus. En reconnaissant une valeur littéraire aux œuvres primées, l'État participe à leur promotion ; il consacre la littérature comme un "domaine d'investissement public". Les concours concernent exclusivement les manuscrits inédits et originaux dont les auteurs doivent attester de la paternité et qui n'ont qu'un seul auteur. En exigeant que les concurrents soient de nationalité burkinabè, il témoigne de sa volonté de contribuer à la mise en place et au développement du champ littéraire burkinabè.

- Les concurrents, tout en ayant la liberté de choix de leurs thèmes, sont souvent invités à s'inspirer des réalités burkinabè et africaines. Cette démarche relève de la volonté de promouvoir le patrimoine culturel national ou tout au plus africain car, comme nous l'avons déjà dit, le livre et plus précisément la littérature, est aussi un instrument de promotion et de diffusion du patrimoine. Du reste, cette exigence est bien comprise des concurrents puisque jusqu'ici, aucune plainte ou récrimination n'a été entendue de leur part.
- Tous les concours organisés concernent les genres littéraires majeurs, notamment le roman, la nouvelle, la poésie, le théâtre, le conte. Certains s'adressent exclusivement à un genre ou à une spécificité (comme la littérature – roman, poésie – pour enfants). Cette disposition répond, selon nous, à un souci de formation et d'éducation littéraires mais aussi de diversification de la créativité. Ainsi des auteurs ont excellé dans un genre tandis que d'autres ont montré leurs capacités à en maîtriser plusieurs à la fois. A l'examen, ce sont les organisateurs privés et des démembrés de l'État autres que l'administration culturelle qui imposent un seul genre en compétition. Cela se comprend parce que l'État en tant que service public n'a pas à manifester de préférence pour tel ou tel genre. C'est ainsi que les trois éditions du Grand Prix littéraire du Président du Faso (G.P.L.P.F.) qui ont concerné uniquement le roman ont suscité des inquiétudes chez certains écrivains qui y ont vu la préférence manifestée par le service public pour un genre au détriment des autres ; selon eux c'est de l'injustice de la part des plus hautes autorités de l'État alors qu'elles devraient être guidées par un souci d'équité.
- Tous les concours littéraires font l'objet d'une action de promotion qui se manifeste sous diverses formes. Outre la diffusion des

règlements intérieurs à une large échelle (notamment leur publication dans les quotidiens de la capitale), la cérémonie de proclamation des résultats et ou de remise des prix bénéficie d'une large couverture médiatique (radiodiffusion, télévision, presse écrite). Cette médiatisation qui contribue à sensibiliser l'opinion publique sur l'existence de la littérature peut aussi susciter l'intérêt pour la lecture ; elle participe ainsi à la constitution du champ littéraire. Les cérémonies de lancement permettent au grand public d'être informé de l'actualité littéraire et lui donnent l'occasion de découvrir et de connaître certains acteurs de la vie littéraire.

- Bien entendu, qui parle de concours pense aussi au jury chargé de l'appréciation de la qualité des œuvres présentées. Pour avoir fait partie des jurys de la plupart des concours, nous sommes en mesure d'affirmer que leur composition n'a jamais fait l'objet d'une remise en cause sérieuse dans la mesure où les organisateurs savent que le sérieux de leurs concours dépend de la qualité de ceux-là qui sont commis pour leur appréciation. En effet, les enseignants d'université (qui sont en réalité les seuls critiques littéraires qualifiés pour le moment), les enseignants du secondaire, les bibliothécaires, les écrivains expérimentés et les organisations d'écrivains sont généralement ceux qui sont sollicités. D'ailleurs les concurrents malheureux ont plutôt tendance à accuser le haut niveau de formation des jurés pour justifier leur échec, ce qui est en fait la critique la plus couramment entendue à propos des jurys.
- La plupart des concours importants mentionnent dans leurs règlements intérieurs la possibilité de publication des œuvres primées selon les moyens disponibles (quand il s'agit de l'administration culturelle) ou comme autre forme de récompense pour d'autres donateurs. L'examen de la bibliographie littéraire du Burkina Faso montre bien qu'une bonne partie des œuvres publiées ou éditées à partir des années 80 provient des concours littéraires. Le Grand Prix littéraire du Président du Faso et le Grand Prix Imprimerie nationale du meilleur roman se sont inscrits dans cette perspective de remettre à leurs lauréats mille exemplaires imprimés de leurs œuvres ; le Grand Prix national des arts et des lettres (G.P.N.A.L.) quant à lui a publié ses lauréats (soit individuellement, soit dans des ouvrages collectifs) jusqu'en 1992. En enrichissant la bibliographie nationale, les donateurs de prix littéraires contribuent ainsi à la mise en place et au développement du champ littéraire burkinabè. L'administration culturelle, à travers notamment le G.P.N.A.L. dans

ses toutes premières éditions est allée plus loin en précisant que “toutes les œuvres primées qui auront été éditées pourront être introduites dans les programmes d’enseignement scolaire et universitaire après avis favorable de commissions compétentes” (cf. al. 3, article 29 de l’arrêté n° 329/ENAC/DGAC du 29 juillet 1983 portant règlement intérieur de la première édition du G.P.N.A.L.).

Dans l’ensemble, on peut affirmer que les concours littéraires au Burkina Faso reposent sur une philosophie de construction, de contribution à la mise en place et au développement du champ littéraire: de la conception des règlements intérieurs à la remise des prix, toutes les actions entreprises visent à faire connaître davantage le monde des lettres au grand public, à le sensibiliser sur l’existence de créateurs et d’une production littéraire abondante qui ne demandent qu’à être connus. Et c’est dans ce cadre que l’État joue un rôle particulier et fondamental parmi les organisateurs de concours littéraires.

### **Le rôle particulier de l’administration culturelle**

Dans les pays comme le Burkina Faso, il est des secteurs où l’État doit, dans un premier temps, jouer le rôle d’impulseur avant de se désengager et permettre à d’autres initiatives de prendre le relais : la littérature fait partie de ces domaines et c’est la raison pour laquelle nous avons jugé nécessaire et utile d’examiner ce rôle particulier que les pouvoirs publics doivent jouer.

Depuis son existence comme État, le Burkina Faso a connu l’organisation d’un certain nombre de concours littéraires<sup>1</sup> qui ont permis non seulement de connaître de jeunes et nouveaux écrivains mais aussi d’enrichir la production littéraire nationale. Historiquement parlant, c’est le ministère en charge de la Culture qui a institutionnalisé les concours littéraires à travers le Grand Prix national des arts et des lettres organisé à l’occasion de la Semaine nationale de la Culture qui a été créée en 1983 par l’arrêté n° 329/ENAC/DGAC du 29 juillet 1983. En son article premier il est stipulé que “il est ouvert *chaque année* (souligné par moi) un concours national dénommé Grand Prix National des Arts et des Lettres”. L’article 2 précise: Le Grand Prix National des Arts et des Lettres comprend trois catégories:

- a – Arts du spectacle,
- b – Arts plastiques,
- c – Lettres.

Le Grand Prix récompense les auteurs d’œuvres individuelles ou collectives présentées et retenues à l’occasion du concours dans l’une



ou l'autre des trois (3) catégories ci-dessus définies". Concernant particulièrement le concours littéraire, une décision du Ministre chargé de la Culture détermine les genres retenus à chaque édition.

Ainsi, dès 1983, l'État burkinabè a décidé d'organiser chaque année un concours littéraire avec récompense des lauréats en espèces et en nature (nous parlerons plus loin de l'évolution de leurs montants). Après deux éditions (1983 et 1984) et face aux difficultés financières, le concours est devenu biennal; il connaîtra sa douzième édition en 2004. Nous notons une régularité qui témoigne de cette volonté politique de donner aux créateurs littéraires l'occasion de s'exprimer.

Le Grand Prix National des Arts et des Lettres (G.P.N.A.L.) est, à notre connaissance, le premier concours littéraire au Burkina Faso à inscrire la publication des œuvres lauréates: "les œuvres littéraires en français qui auront reçu le premier prix pourraient être éditées dans la limite des moyens disponibles selon un ordre de priorité défini par la Direction Générale des Affaires Culturelles" (cf. article 29 de l'arrêté précité). L'examen de la bibliographie littéraire montrera effectivement l'importance quantitative des œuvres éditées dans ce cadre, soit par les pouvoirs publics soit parce qu'elles auront été primées au G.P.N.A.L. En cela, le G.P.N.A.L. a fait œuvre de pionnier car, par la suite, le Grand Prix Imprimerie nationale du Meilleur roman et le Grand Prix littéraire du Président du Faso vont l'imiter et pousser le bouchon plus loin en instituant la publication de l'œuvre lauréate comme récompense pour son auteur; de même la Mutuelle pour l'union et la solidarité des écrivains (M.U.S.E.) publiera les œuvres lauréates des deux concours qu'elle a organisés.<sup>2</sup>

Un des aspects importants du G.P.N.A.L. réside dans le montant des prix accordés aux lauréats des différents genres. Chaque édition du concours retient en moyenne trois lauréats par genre et l'on peut affirmer que de 1983 à 2002, les montants ont connu une évolution positive notable au regard du tableau suivant.<sup>3</sup>

Comme on peut le constater, le nombre de prix offerts varie selon les éditions et l'on peut affirmer que depuis 1994 ce nombre s'est stabilisé à trois, le sommet ayant été atteint entre 1986 et 1992 avec cinq prix. À l'édition de 1984, il apparaît qu'aucune récompense en numéraires n'a été proposée aux concurrents. En effet, l'article 32 du règlement intérieur de cette édition stipule que "la répartition des prix dans chacune des disciplines est la suivante: 1<sup>er</sup> prix un diplôme + le titre de l'artiste de l'année, 2<sup>e</sup> prix : un diplôme, 3<sup>e</sup> prix : un diplôme".

**MONTANT DES PRIX EN FRANCS**

ÉDITION	1 <sup>er</sup>	2 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>	4 <sup>e</sup>	5 <sup>e</sup>	TOTAL
1983	75 000	40 000	25 000	Néant	Néant	140 000
1984						
1986	50 000	25 000	15 000	10 000	5 000	105 000
1988	100 000	50 000	30 000	20 000	10 000	210 000
1990	100 000	50 000	30 000	20 000	10 000	210 000
1992	100 000	75 000	50 000	30 000	20 000	275 000
1994	200 000	150 000	100 000	Néant	Néant	450 000
1996	200 000	150 000	100 000	Néant	Néant	450 000
1998	500 000	300 000	200 000	Néant	Néant	1 000 000
2000	500 000	400 000	300 000	Néant	Néant	1 200 000
2002*	500 000	400 000	300 000	Néant	Néant	1 200 000

\* 1\$ = 696.45 F CFA (2002); 1 Rand = 66.4 F CFA (2002)

A côté du concours consacré aux genres littéraires majeurs en français comme mentionné plus haut, l'Etat burkinabè a décidé de valoriser aussi la production littéraire en langues nationales; c'est ainsi que dès le départ, il a été prévu le concours en langues *moore, jula* et *fulfuldé*, les trois principales langues nationales du Burkina Faso et dont les règles de transcription ont été codifiées par la Commission nationale des langues. Les règlements intérieurs du G.P.N.A.L. stipulent que "les concurrents en langues nationales doivent veiller au strict respect des règles de transcription définies et adoptées par la sous-commission officielle de la langue choisie" (cf. article 24 de l'arrêté n° 35/DGAC/ENAC du 13 juin 1984 portant règlement intérieur du G.P.N.A.L.). Cette démarche répond aux préoccupations des rédacteurs du document intitulé *Projet de politique nationale du livre* qui ont insisté sur l'importance de la question des langues nationales: "il faut reconnaître qu'un livre s'écrit avec des mots, ce qui nécessite que les langues nationales soient écrites pour ce passage de l'oral à l'écrit. La langue écrite est la matière première et le support des idées et les perceptions qu'expriment les auteurs. La politique du livre ne va pas sans la politique des langues, ce qui exige une vision claire des objectifs à atteindre, une connaissance approfondie et exacte des problèmes à résoudre, une détermination précise des méthodes et moyens à mettre en œuvre et la création d'une armature institutionnelle efficace et légère. On ne saurait donc faire l'économie de ce problème sensible quand on parle de la politique du livre" (*Rapport final du Séminaire*, 2000: 5). Comme on le voit, la question des langues nationales dans une politique de promo-

tion culturelle a été très tôt perçue par l'Etat burkinabè car le G.P.N.A.L. en langues nationales visait non seulement à convaincre de la maîtrise de leur transcription mais aussi et surtout à permettre la pérennisation et la diffusion des valeurs culturelles nationales.

Pour nous en convaincre davantage il faut noter que jusqu'en 1998 où il y a eu un changement d'orientation (sur lequel nous dirons un mot), le montant des prix offerts aux lauréats des langues nationales était exactement le même que pour les concurrents en français; cela témoigne de la volonté de valorisation de ces langues nationales au même titre que le français car ne dit-on pas que la langue est le premier véhicule d'une culture? "En mettant délibérément un accent particulier sur l'alphabétisation et le renforcement des capacités locales de production du matériel éducatif de base, [l'Etat burkinabè] réaffirme la nécessité d'élargir la participation des hommes et des femmes à la vie culturelle et au développement de leurs communautés" (*Rapport final du Séminaire*, 2000: 4). En réalité, l'un des objectifs du concours littéraire en langues nationales du G.P.N.A.L. était de mettre à la disposition des néo-alphabétisés de la production pour maintenir et renforcer leur alphabétisation et éviter ainsi qu'ils ne retombent dans l'analphabétisme.

En 1997, en vue de donner un nouvel élan à la Semaine nationale de la Culture, il a été procédé à la relecture de ses textes fondateurs. C'est ainsi qu'une nouvelle orientation a été imprimée au G.P.N.A.L. dans toutes ses composantes: le concours littéraire en langues nationales a été transformé en une compétition intitulée *Discours en langues nationales* et a été séparée du concours littéraire. Cette disposition s'explique par la nécessité de faire de cette compétition une occasion d'impliquer l'ensemble des administrations intervenant dans l'alphabétisation et le monde rural. Le mot discours est pris ici dans son sens de "développement oratoire sur un sujet déterminé prononcé en public" (cf. *Le petit Larousse illustré*) à la différence qu'il s'agit d'un texte écrit sur un thème qui aura été retenu en concertation avec les administrations précitées et dont l'objectif est de fournir aux néo-alphabétisés des textes de lecture qui auront une portée pratique avec des incidences sur leur vie quotidienne.

La mutation du concours littéraire du G.P.N.A.L. en langues nationales en *Discours* répond aussi à un souci épistémologique: les concurrents potentiels sont plutôt des ruraux qui n'ont pas forcément suivi une formation scolaire classique poussée et qui, de ce fait, ne sont pas suffisamment outillés pour pouvoir créer des œuvres dans les genres littéraires enseignés en classe. De plus, les jurés en charge d'apprécier

les œuvres étaient plus des linguistiques que des littéraires, donc plus préoccupés par la rigueur linguistique que par la qualité littéraire des productions. Cette mutation n'est pas en contradiction avec ce que nous avons dit plus haut sur la nécessité de développer l'écriture des langues nationales, elle lui donne une autre dimension.<sup>4</sup> Il conviendra alors de suivre son évolution pour juger de son impact réel sur la promotion de l'écriture et de la lecture des langues nationales au Burkina Faso.

Le G.P.N.A.L. n'aurait pas atteint tous ses aspects s'il n'avait pas pris en compte la littérature pour enfants. En effet, depuis l'édition de 1986, il a été instauré un volet du concours littéraire intitulé "Poésie pour enfants" qui va, au fil du temps, s'élargir à d'autres genres comme le roman et la bande dessinée. L'institution de ce volet répond au souci des responsables politiques de prendre en compte les préoccupations des enfants avec la conviction que la littérature peut et doit servir aussi à l'éducation de la jeunesse. Le montant des prix attribués aux lauréats est aligné sur celui du concours pour adultes. Il y a lieu cependant de relever le flou qui entoure le concept de "littérature pour enfants". S'agit-il de productions d'adultes à l'attention des enfants ou de productions des enfants pour eux-mêmes? A ce niveau, le Burkina n'a pas tranché mais dans la pratique c'est plutôt la première voie qui est pratiquée. On se serait attendu à ce que les autorités politiques veuillent aussi encourager la productivité chez les jeunes afin de les préparer à être des écrivains de valeur à l'âge adulte. Dans tous les cas, nous retenons que l'Etat burkinabè manifeste sa volonté d'utiliser la littérature comme un moyen d'éducation et de formation en ciblant la jeunesse comme public spécifique possible de cette littérature.

Pour juger de l'impact réel du G.P.N.A.L. sur la productivité littéraire au Burkina Faso, un examen de la participation aux différentes éditions est nécessaire. Nous nous servons du tableau réalisé dans notre ouvrage déjà mentionné et que nous allons actualiser avec l'édition de 2002, l'analyse de l'ouvrage s'étant limitée à 2000, année de son édition.

Les concurrents en nouvelle doivent présenter un recueil de trois à cinq nouvelles, ceux en poésie et poésie pour enfants un recueil de dix poèmes et ceux en conte un recueil de dix contes.

L'examen du tableau fait ressortir les éléments suivants :

- La participation en chiffres bruts par édition entre 1983 et 1996 est au-dessous de 100 manuscrits: elle varie entre 61 (G.P.N.A.L. 1988) et 99 (G.P.N.A.L. 1994); il s'agit d'une évolution en dents de scie malgré une évolution positive du montant total des prix à la même période (140 000 F CFA à 450 000 F CFA). Cela peut s'expliquer par une rela-

## PARTICIPATION AUX ÉDITIONS DU G.P.N.A.L. EN FRANÇAIS

### ÉDITIONS DU GPNAL

GENRES	1983	1984	1986	1988	1990	1992	1994	1996	1998	2000	2002	TOTAL
Roman	NR*	3	4	8	6	3	9	8	NR	23	22	<b>86</b>
Nouvelle	13	15	17	12	23	27	27	12	37	45	40	<b>268</b>
Poésie	54	29	22	20	23	24	29	33	60	69	NR	<b>363</b>
Théâtre	15	16	6	6	11	10	12	5	24	NR	18	<b>123</b>
Conte	NR	1	5	7	7	5	6	2	10	9	19	<b>71</b>
Poésie												
pour enfants	NR	NR	8	8	NR	7	15	9	18	NR	NR	<b>65</b>
Roman												
pour enfants	NR	NR	NR	NR	NR	NR	1	3	NR	NR	NR	<b>4</b>
Bande dessinée												
dessinée	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	3	14	11	<b>28</b>
<b>Total</b>	<b>82</b>	<b>64</b>	<b>62</b>	<b>61</b>	<b>70</b>	<b>76</b>	<b>99</b>	<b>72</b>	<b>152</b>	<b>160</b>	<b>110</b>	<b>1008</b>

\* NR: non retenu. Le genre littéraire en question n'est pas retenu par le règlement intérieur de l'édition de l'année concernée.

tive méfiance des concurrents potentiels ou aussi par un manque de confiance en soi de leur part. Une étude sur l'identité des concurrents de 1983 à 1996 nous aurait permis d'être situé mais l'état des archives de l'administration culturelle ne le permet pas.

- A partir de 1998, la participation a connu une progression nette, atteignant le plafond en 2000 avec 160 manuscrits enregistrés contre 152 en 1998 et 110 en 2002. Ici, l'explication est claire au regard du montant des prix proposés aux lauréats qui ont plus que doublé de 1996 à 1998 comme cela apparaît sur le tableau précédent. Les concurrents sont plus motivés et le concours a gagné en crédibilité.
- Dans l'absolu, la poésie est le genre littéraire qui connaît le plus de pratiquants (363), suivie de la nouvelle (268), du théâtre (123) et du roman (86). Cette situation est en contradiction avec le fait que la poésie est un genre qui n'est pas aussi facilement lue que la prose, ce d'autant plus qu'il est demandé aux concurrents un recueil de dix poèmes.
- Bien qu'introduite récemment (1998) et malgré les difficultés propres au genre, la bande dessinée semble connaître un succès auprès des illustrateurs ; ce succès peut s'expliquer par la familiarisation du public à travers les journaux de la place. De plus, l'intérêt manifesté

par les enfants, surtout leur engouement pour la lecture d'albums de bande dessinée semblent être les principales motivations des participants à ce concours dont les lauréats se sont déjà illustrés et fait connaître à travers la presse locale.

- Par contre, le roman pour enfants ne semble pas connaître beaucoup de succès tant au niveau de l'administration culturelle qu'au niveau des créateurs : en effet, il n'a été retenu qu'à deux éditions (1994 et 1996) avec respectivement un et trois manuscrits proposés à la compétition. Cet insuccès pourrait s'expliquer par des difficultés liées au genre lui-même ; il demande plus de rigueur technique (intrigue, personnages, actions, vocabulaire, etc.) que le roman destiné aux adultes. On a l'impression que les hésitations de départ (ce n'est qu'à la septième édition que le roman pour enfants a été introduit) et le scepticisme des responsables ont été confirmés par la faible participation de 1994 et 1996 et les ont conduits à arrêter définitivement la programmation du genre. Seul l'avenir nous situera. Et le palliatif semble avoir été trouvé avec la bande dessinée.

Au total, on peut retenir que le G.P.N.A.L. a révélé plus d'un millier de manuscrits, œuvres littéraires potentielles, au Burkina Faso, témoignant ainsi de la productivité des "littérateurs», des prétendants à l'écriture littéraire. C'est ce qui nous pousse à affirmer qu'il a joué un rôle spécifique essentiel dans l'évolution de la littérature burkinabè: "le G.P.N.A.L. a joué un rôle primordial dans cette deuxième période de la littérature burkinabè que nous nommons *période de la révélation*; il a révélé de jeunes auteurs talentueux et de nouvelles œuvres ; il a surtout révélé la grande productivité de ces jeunes auteurs" (Sanou, 2000: 40). Cela se confirme si l'on considère le nombre d'œuvres lauréates qui ont été publiées. Au-delà de cette révélation, il y a la confiance en eux-mêmes que les auteurs de manuscrits acquièrent. Bien de candidats au concours du G.P.N.A.L. se sont sentis suffisamment confiants pour proposer leurs manuscrits à des maisons d'édition. En un mot, on doit reconnaître que le G.P.N.A.L. a eu un impact très positif dans le développement quantitatif et qualitatif et sur la productivité et la production littéraire au Burkina Faso.

### **Le Grand Prix littéraire du Président du Faso**

A la cérémonie de clôture de la sixième édition de la Semaine nationale de la Culture (S.N.C.) en 1992 à Bobo-Dioulasso, le Président du Faso a déclaré publiquement qu'il mettrait en jeu, à l'occasion de la S.N.C., un prix littéraire différent du G.P.N.A.L. et dénommé Grand Prix littéraire

du Président du Faso (G.P.L.P.F.). Le décret n° 93-212/PRES/CULT du 15 juillet 1993 portant institution du G.P.L.P.F. stipule en son article deux que "les œuvres du Grand Prix littéraire du Président du Faso doivent être écrites en langue française dans les genres littéraires suivants : roman, poésie, récit, essai". Le concours s'adresse aux seuls Burkinabè; les œuvres sont appréciées par un jury international et c'est "le ministre chargé de la Culture qui fixe le règlement, les modalités pratiques d'organisation du concours et précise le ou les genres littéraires concernés" (cf. art. 3 du décret précité).

A la date d'aujourd'hui, le G.P.L.P.F. a connu trois éditions: 1994, 1996, 1998 et les problèmes financiers semblent être la cause de sa suspension provisoire. L'examen des règlements intérieurs des différentes éditions fait ressortir les mêmes conditions de participation qu'au G.P.N.A.L. à savoir être un Burkinabè sans distinction de sexe, présenter une œuvre inédite dont on déclare être l'auteur, choisir librement le thème de son œuvre, etc. Les trois éditions ont concerné exclusivement le roman; cela a valu quelques protestations de la part de certains écrivains pratiquant d'autres genres, notamment Maître Titinga Frédéric Pacéré qui, lors d'une audience à lui accordée par le Chef de l'Etat, a fait remarquer qu'il y avait comme une injustice de sa part en choisissant seulement le roman. Le tableau suivant présente l'état d'évolution du montant des prix :

Le montant des prix du G.P.L.P.F. est très important au regard de ceux du G.P.N.A.L. Comme nous l'avons déjà signalé, le G.P.L.P.F. offre au premier de ses concurrents un nombre variable d'exemplaires édités de son œuvre (entre 1500 et 2000) en plus du prix en espèces. Cela constitue une source de motivation supplémentaire pour eux dans la mesure où le lauréat est sûr d'avoir un ouvrage sur le marché dont il fixe lui-même le prix de vente sans compter la médiatisation de la cérémonie de remise de ces exemplaires. C'est ce qui peut expliquer l'importance de la participation à ce concours depuis sa première édition comme le montrent ces chiffres: 1994: 22 manuscrits; 1996: 16 manuscrits; 1998: 17 manuscrits. Cette importance numérique de la participation a conduit l'administration culturelle à désigner un jury de présélection (même si celui-ci n'est pas prévu dans les règlements intérieurs) dont la mission est de retenir les meilleurs manuscrits à soumettre au jury international de trois membres qui sont: Madame Aminata Sow Fall écrivain du Sénégal, Présidente du jury ; Monsieur Pius Ngandu Nkashama, écrivain, universitaire, critique littéraire de la République démocratique du Congo; Monsieur Hyacinthe Sanwidi, universitaire,

ANNÉE D'ÉDITION	NATURE ET MONTANT DES PRIX EN FRANCS CFA		
	1 <sup>er</sup>	2 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>
1994	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 500 000</li> <li>• Diplôme</li> <li>• 2 000 exemplaires imprimés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 500 000</li> <li>• Diplôme</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 300 000</li> <li>• Diplôme</li> </ul>
1996	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 800 000</li> <li>• Diplôme</li> <li>• 1 500 exemplaires imprimés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 800 000</li> <li>• Diplôme</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 600 000</li> <li>• Diplôme</li> </ul>
1998	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 800 000</li> <li>• Diplôme</li> <li>• 1 500 exemplaires imprimés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 800 000</li> <li>• Diplôme</li> <li>• 1 000 exemplaires imprimés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 600 000</li> <li>• Diplôme</li> <li>• 1 000 exemplaires imprimés</li> </ul>

critique littéraire du Burkina Faso. C'est le même jury qui a officié pour les trois éditions du G.P.L.P.F.

Que retenir après cette présentation du G.P.L.P.F.? D'abord il est un complément utile du G.P.N.A.L. dans la mesure où son champ d'action est plus restreint (un seul genre par édition) d'une part et d'autre part l'appréciation est confiée à un jury international. Cependant, il convient de relever que, pour gagner en crédibilité et avoir une dimension promotionnelle plus efficace, il y a lieu de réfléchir sur sa réorientation: ne pourrait-on pas imaginer un prix du Président du Faso qui récompenserait toutes les productions intellectuelles burkinabè au-delà de la littérature? Certes, que les plus hautes autorités de l'Etat encouragent les écrivains est une bonne chose, mais il est souhaitable que cet encouragement ne soit pas vécu par d'autres composantes des créateurs de l'esprit comme une discrimination. Comme on peut le constater, le G.P.L.P.F. mérite une réflexion approfondie pour pouvoir tirer le meilleur profit de la disponibilité des autorités politiques.

Pour conclure, nous pouvons affirmer que la philosophie des concours littéraires au Burkina Faso s'inscrit dans la dynamique de construction du champ littéraire: en même temps que s'édifient les fondements de l'Etat et de la Nation burkinabè se solidifient les liens avec la littérature car, comme le dit Pascale Casanova, "L'accumulation des ressources littéraires s'enracine nécessairement dans l'histoire politique des Etats" (1999: 56). Nous avons déjà montré comment l'éclosion de la littérature burkinabè a été favorisée dans les années 80 par l'organisation des concours littéraires et nous continuons la réflexion sur l'impact de ces concours sur le développement de la pro-



duction littéraire (Sanou, 2000: 38-48). Notre conviction est que l'Etat ne pouvait être absent de cette dynamique: en effet, nous sommes dans un processus paradoxal qui consiste en ce que la naissance de la littérature s'enracine dans l'histoire politique des Etats, surtout dans le contexte d'Etats et de littératures émergents comme c'est le cas en Afrique. Les pouvoirs politiques semblent avoir joué leur rôle; aux écrivains aussi d'enclencher leur partition afin que le champ littéraire burkinabè puisse se développer et permettre au Burkina Faso de figurer dans cette "république mondiale des lettres".

#### Notes en bas de page

1. La présentation détaillée des différents concours littéraires au Burkina Faso fait l'objet d'une autre réflexion que nous sommes en train de mener et qui fera suite au présent article.
2. Il s'agit du concours Muse-Unicef en nouvelle en 1992 et du concours Muse-Code en roman pour enfants en 1994.
3. Ces chiffres proviennent des règlements intérieurs des différentes éditions du G.P.N.A.L. de 1983 à 2002; ceux-ci précisent les conditions de participation au concours.
4. Pour plus de détail sur la question, lire *Le concours littéraire du G.P.N.A.L. en langues nationales*, Actes du Colloque sur les langues nationales dans les systèmes éducatifs du Burkina Faso; I.N.A., 1993.

#### Bibliographie

##### Ouvrages de références

- Beniamino, Michel. 1999. *La francophonie littéraire. Essai pour une théorie*. Paris: L'harmattan, Espace francophones.
- Casanova, Pascale. 1999. *La République mondiale des Lettres*. Paris: Seuil.
- Dubois, Jacques. 1978. *L'institution de la littérature*. Paris-Bruxelles: Nathan-Labor.
- Fonkoua, Romuald; Halen, Pierre. 2001. *Les champs littéraires africains*. Paris: Karthala.
- Moura, Jean-Marc. 1999. *Littératures francophones et théorie post-coloniale*. Paris: PUF, Ecritures francophones.
- Nyssen, Hubert. 1993. *Du texte au livre. Les avatars du sens*. Paris: Nathan.
- Sanou, Salaka. 2000. *La littérature burkinabè. L'histoire, les hommes, les œuvres*. Limoges: PULIM, Francophonies.
- Thumerel, Fabrice. 2002. *Le champ littéraire français au XXe siècle. Eléments pour une sociologie de la littérature*. Paris: Armand Colin.
- Viala, Alain. 1985. *Naissance de l'écrivain*. Paris: Minuit, Le sens commun.

##### Autres sources

- Textes réglementaires du Ministère en charge de la Culture* (décrets, arrêtés, décisions) portant institution et règlement intérieur des différentes éditions du G.P.N.A.L. et du G.P.L.P.F depuis 1983.
- Rapport final du Séminaire sur La politique nationale du livre*. 2000. Ouagadougou: Burkina Faso – UNESCO, juillet.